

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 13 du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2015

Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur MANTÔT Olivier
Monsieur SOUILLART Michel	Madame PLANTIVEAU Maryse
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur DELPIVAR Eric
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur ZION Thierry
Madame COLAS Catherine	Monsieur FEINARD Alexis
Madame BERRUÉ Nicole	Monsieur PILTE Michel
Monsieur GAUDÉ Michel	
Madame CARPENTIER Lorella	

Absents excusés : Madame SEGURA Catherine donne pouvoir à Monsieur FEINARD Alexis

Absents :

Monsieur Eric DELPIVAR a été élu secrétaire de séance

🗝 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2015

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 30 janvier 2015

DELIBERATION N° 2015/III/01 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant notre demande de prolongation de la subvention pour le réseau d'assainissement pour 2015,

Considérant que, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le plafond de la dépense exigible des projets est de 500 000€, et que le taux applicable est de 20%

Considérant que le montant de la subvention demandée est de 100 000 € de DETR (20%)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour cette opération.

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour transmettre les documents nécessaires

DELIBERATION 2015/III/02 DELEGATION AU MAIRE

Considérant la demande de la Trésorerie,

Considérant l'Article L2122-22 du CGCT (Attributions exercées au nom de la commune)

Considérant que le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant le montant de ces marchés ne peut excéder le montant de 193 000€ HT

Considérant la nécessité de fluidifier les décisions et les affaires courantes,

Considérant que dans ce cadre Monsieur le Maire souhaite limiter cette délégation à 50 000€ HT

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE et DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour agir au nom du Conseil Municipal, pour tous les achats et marchés publics inférieur ou égal à 50 000€ HT dans la mesure où la dépense est prévue au budget communal.

DELIBERATION N° 2015/III/03 DENOMINATION DE VOIRIES, LIEUX, BÂTIMENT COMMUNAUX

Considérant les nouveaux chemins créés sur la commune,

Considérant la nécessité de compléter des adresses notamment en cas de besoins urgents,

Considérant qu'il convient de conserver une certaine cohérence entre la dénomination des chemins, des rues, des impasses et des routes,

Considérant le tableau explicatif ci-dessous :

DENOMINATION DES VOIES ET BÂTIMENT ET BIEN COMMUNAL	LIEU
Sentier de la Moïse	Sentier piéton situé au bout de l'allée du Tourniquet
Venelle des Chicardières	Relie l'allée des Chicardières à l'allée de l'Ormerie
Venelle des Ormes	Relie l'allée des Chicardières à la rue des Ormes
Venelle des Brandons	Relie l'allée des Brandons à la rue de Vignelles
Venelle de la Chardonnière	Relie l'allée de la Chardonnière à l'allée du Pré Troussé
Salle de la Cave	Bâtiment communal rue de la Cave
Parking de la Bibliothèque	Parking à l'arrière de la Bibliothèque

À l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les dénominations telles qu'indiquées sur le tableau ci-dessus,

CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

DELIBERATION N° 2015/III/04 CHOIX DE TRAVAUX IMPORTANTS

Considérant les travaux déjà programmés du réseau d'assainissement, d'enfouissement des réseaux et l'éclairage public et de sol amortissant

Considérant les différents travaux nécessaires à réaliser sur la commune,

Considérant qu'un choix doit être fait par le conseil municipal,

Considérant les différentes consultations à effectuer pour ces travaux,

Considérant les réunions et propositions de la commission travaux et de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de consulter des entreprises pour :

- la rénovation complète du sol du gymnase
- la réfection des voiries du Tourniquet, des Brandons, du Pré Troussé, du Moulin, et de la Butte
- la réfection d'une partie de la toiture de l'école élémentaire
- la réfection de la toiture et la consolidation de la grange aux dîmes
- le changement de certaines canalisations d'eau potable

CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire et à la commission travaux et d'appel d'offre pour mener à bien ces affaires et tenir informé le conseil municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les documents d'urbanisme nécessaires.

DELIBERATION N° 2015/III/05 TRAVAUX DIVERS

Considérant les différents travaux nécessaires à réaliser sur la commune,

Considérant qu'un choix doit être fait par priorité par le conseil municipal,

Considérant les réunions et propositions de la commission travaux et de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de consulter des entreprises pour :

- la réfection des cheminements piétons route d'Ardon et parc des Champs Bretons
- la création du sentier de l'étoile
- le changement du chauffage salle de la Cave
- le cheminement route d'Orléans (avec INGENOV45)
- la mise en accessibilité de 10 passages piétons

CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire et à la commission travaux et d'appel d'offre pour mener à bien ces affaires et tenir informé le conseil municipal.

DELIBERATION N° 2015/III/06 ACHAT PARCELLE DE TERRAIN

Considérant la proposition faite par le promoteur de la ZAC de la Poterie,

Considérant la possibilité de mettre notre terrain au droit,

Considérant que la parcelle fait environ 600m² et que le prix est de 5 300€ HT,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'une parcelle de 600m² environ au prix de 5300€ permettant d'optimiser le triangle communal de 326 m² sachant que le bornage est à la charge du vendeur.

CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents pour mener à bien cette affaire

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire INFORME qu'il n'a pas été fait droit de préemption sur la parcelle AB 168.177.179 route de Cléry

Que dans les dépenses imprévues compte 022 il a été prélevé la somme de 2453.01€ pour un trop perçu sur un C.U.I mis au compte 261 afin de pouvoir rembourser Pôle Emploi.

Monsieur SOUILLART PRESENTE un projet de création d'un terrain de BMX et informe que le Foot Ball club envisage de faire un Beach Soccer Estival avec la fédération, il resterait à la charge de la commune l'achat des 2 buts qui couteraient 1000€ environ, la structure serait démontable.

Monsieur ZION INFORME que des habitants se plaignent que l'eau a un gout désagréable

Madame PLANTIVEAU INFORME que pour le certiphito il y a 11 personnes d'inscrites avec d'autres communes, la commune de Tavers se charge des inscriptions auprès de centre de gestion

DONNE des propositions de visuels pour la réfection des blasons, afin que chacun réfléchisse

Monsieur GAUDÉ DEMANDE que soit fait un courrier pour que l'opérateur entretienne autour du château d'eau

INFORME que les taxes des ordures ménagères n'augmenteront pas cette année, ni notre redevance au bassin du Cosson

Monsieur PILTÉ INFORME de la réunion du château d'eau, des travaux de finition ont besoin d'être exécuté un devis est demandé à l'entreprise TRASO,

Que le SMIRTOM ne gère pas les poubelles enterrées,

Que pour les futurs lotissements il faudra donner un plan pour Véolia propriété pour leur circuit,

Qu'il a proposé au SMIRTOM un terrain pour faire un dépôt de déchets verts, et qu'une étude est en cours pour des composteurs.

Monsieur le Maire RAPPELLE que cela a déjà eu lieu et que la commune prenait ¼ à sa charge, le smirtom la moitié et le reste à la charge du contribuable.

Monsieur le MAIRE REGRETTE qu'aucun élu à part lui, pas même ceux de la commission culture n'ai assisté à la représentation de l'association du théâtre Voilà Tout jouée à Jouy le Potier et dont le metteur en scène est jovicienne.

Fin de séance à 22h55

Proposition Prochain Conseil vendredi 17 avril

Vendredi 5 juin